

PLAN NATIONAL DE FORMATION 2017



Ministère
de la Transition
Écologique
et Solidaire

Ministère
de la Cohésion
des territoires

DGALN vous propose l'action de formation n° 17-233

Quartiers, les objectifs environnementaux de l'aménagement opérationnel durable

Vous pouvez consulter les offres de formation de la DGALN sur le site intranet :

<http://intra.dgaln.i2/l-offre-de-formation-pour-les-r4388.html>



Vous pouvez consulter l'ensemble des offres de formation ministérielles sur le site intranet du CMVRH : <http://intra.cmvrh.i2/acces-a-l-offre-de-formation-du-r6.html>

QUAND ?

11 et 12 octobre 2017

date limite d'inscription

22 septembre 2017 (auprès du CVRH)

OÙ ?

FORMATION

DELOCALISEE A DIJON

inscriptions.cvrh-macon.cmvrh.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr

vos contacts à la DGALN

maîtrise d'ouvrage : DHUP/AD4

chef de projet : Yâsimîn VAUTOR - 01 40 81 94 12

yasimin.vautor@developpement-durable.gouv.fr

DGALN- Sous-direction de la performance

Rémy BLANES - Responsable du pôle national de formation

Brigitte PELUCHON - Chargée de projet formation

vos contacts au CVRH

chef(fe) de projet :

Chantal BARBIER - 03 85 21 17 38

chantal.barbier@developpement-durable.gouv.fr

assistant(e) de formation :

Julie DELCAMPE - 03 85 21 17 56

inscriptions.cvrh-macon.cmvrh.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr

les objectifs de la formation

- Avoir une connaissance générale des principaux enjeux environnementaux à prendre en compte à l'échelle du quartier, d'une opération d'aménagement, par la déclinaison des engagements de la démarche EcoQuartier (dimension 4 de la démarche : environnement et climat)

- Faire le lien entre les enjeux environnementaux à l'échelle du projet, les outils (PLU, Agenda 21, PCET, TVB etc...) et acteurs du territoire

le public concerné - les pré-requis

- Collectivités

Élus : Agents de services techniques de collectivités (urbanisme et aménagement, environnement, transition énergétique...)

- Services de l'État :

DREAL (référénts EcoQuartier, chargés de mission Développement Durable ou Environnement, Transition Energétique...)

DDT (référénts EcoQuartier, référénts nouveau conseil aux territoires, chargés de mission Développement Durable, Environnement, Transition Energétique...)

- Intégrer la démarche d'évaluation environnementale au sens réglementaire
- Connaître les outils mobilisables pour décliner les enjeux environnementaux dans le temps du projet, notamment à travers les outils contractuels
- Mobiliser le jeu d'acteurs et améliorer la structuration de la maîtrise d'ouvrage
- Bénéficier des premiers retours d'expériences d'opérations labellisées dans une optique d'amélioration continue des modes de faire la ville.

S'agissant d'acquérir des fondamentaux, la formation ne nécessite pas de compétence pré-requise particulière. Des connaissances générales en aménagement opérationnel et planification faciliteront la compréhension des sujets traités.

CONTEXTE

Le bureau de l'aménagement opérationnel durable (AD4) compte parmi ses missions la mise en place et la diffusion de la démarche et du label EcoQuartier inscrit dans le Plan Ville Durable. Mise à disposition des collectivités, la démarche EcoQuartier est pensée comme un outil opérationnel adaptable à tous les contextes pour faire levier vers l'aménagement durable des villes. La démarche EcoQuartier est élaborée autour de 4 dimensions et de 20 engagements qui ont pour vocation d'interroger et de guider les collectivités dans leur projet d'aménagement opérationnel. Collectivité en milieu rural, périurbain et grande ville : chaque collectivité, selon sa taille, son histoire, son contexte, est en mesure de s'engager vers un projet de territoire plus responsable et solidaire.

Du plan ville durable au lancement du label national fin 2012, ce sont plusieurs années de travail qui ont permis la construction collaborative d'une démarche partagée, qui continue aujourd'hui à s'améliorer pour mieux correspondre aux attentes des collectivités et porteurs de projets.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Intervenants :

CEREMA

DREAL Bourgogne Franche Comté

Dijon Métropole

Bureau d'étude, Aménageur

Programme :

Séquence 1 (2 heures) : Les prescriptions environnementales dans une opération d'aménagement : de quoi s'agit-il ?

- Panorama des outils et du jeu d'acteurs
- Chronologie d'une opération d'aménagement
- Articulation avec les enjeux environnementaux démarche Eco Quartier
- Illustration des jeux d'acteurs

Séquence 2 (1 heure) : Évaluation environnementale, étude d'impact

- Approche réglementaire des objectifs environnementaux : appréhender les enjeux portés par l'état

Séquence 3 (3 heures) : Illustrations concrètes de la déclinaison d'objectifs environnementaux sur une opération d'aménagement

- Présentation du projet en lien avec la démarche environnementale portée par la collectivité
- Visite de site commentée

Séquence 4 (2 heures) : Enjeux environnementaux dans la conception et la gestion de l'espace public

- Zoom des objectifs environnementaux et outils à l'échelle de l'espace public
- Retours d'expériences sur un ou plusieurs engagements (nature en ville, gestion de l'eau, éclairage public, gestion des risques...) à l'échelle de l'opération d'aménagement
Exemples : collectivité et BET (Approche Environnementale de l'Urbanisme), aménageur et AMO
Développement Durable, aménageur et promoteur

Séquence 5 (2 heures) : Enjeux environnementaux à l'échelle de la parcelle et du bâtiment

- Transcription des objectifs environnementaux dans les cahiers des charges de cession de terrain, cahier de prescription de la maîtrise d'œuvre bâtiment (gestion de l'eau, coefficient de pleine terre, bâtiment passif, à énergie positif...)

Exemple : aménageur - promoteur : la transcription des objectifs environnementaux dans les consultations des promoteurs et les relations contractuelles aménageurs-promoteurs

BULLETIN D'INSCRIPTION

PNF DGALN 2016 - Action n° 17-233

(à retourner au CVRH au plus tard le jour de la date de limite d'inscription)

par courriel : inscriptions.cvrh-macon.cmvrh.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr

LA FORMATION : EcoQuartiers, Les objectifs environnementaux de l'aménagement opérationnel durable

CVRH concerné : **MACON**
Chef(fe) de projet : **Chantal BARBIER**
Assistant(e) : **Julie DELCAMPE**
Dates de la formation : **11 et 12 octobre 2017**
Date limite d'inscription : **22 septembre 2017**

Catégorie d'action de formation : (cocher la case informatiquement)

T1 - adaptation immédiate au poste de travail

T2 - adaptation à l'évolution prévisible du métier

T3 - développement de ses qualifications ou acquisition de nouvelles qualifications

Le stagiaire utilise son droit individuel à la formation (D.I.F.) : oui non

LE CANDIDAT (à renseigner dans les cases informatiquement)

Nom Prénom Sexe (H/F)

Service (DREAL, DDT...) N° du département du service

Grade

Fonctions

Adresse courriel

| Catégorie fonction publique | | | | | |
|--------------------------------------|-------------------------------|--|---------------------------------------|--------------------------------|--------------------------------------|
| A+ <input type="checkbox"/> | A <input type="checkbox"/> | B <input type="checkbox"/> | C <input type="checkbox"/> | OPA <input type="checkbox"/> | Contractuel <input type="checkbox"/> |
| Statut d'origine du demandeur | | | | | |
| MLETR-MEDDE <input type="checkbox"/> | MAAF <input type="checkbox"/> | Autre Min. État <input type="checkbox"/> | Collectivité <input type="checkbox"/> | Autre <input type="checkbox"/> | |

Motivations et attentes de l'agent : (à renseigner dans les cases informatiquement)

| |
|--------------|
| |
|--------------|

| | |
|--|--|
| Je m'engage à suivre l'intégralité de la formation | Date et signature de l'agent |
| Avis favorable <input type="checkbox"/> | Date et signature du supérieur hiérarchique |
| réservé <input type="checkbox"/> | |
| défavorable <input type="checkbox"/> | |
| Priorité 1 <input type="checkbox"/> | Visa du responsable RH ou formation du service |
| 2 <input type="checkbox"/> | |
| 3 <input type="checkbox"/> | |